



Préavis municipal n° 05 – 2017

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2018 de notre Commune.

1. Préambule

Le budget, pour l'année 2018, a été définitivement adopté par la Municipalité, en l'absence de M. Philippe Tesse, dans sa séance du 23 octobre 2017.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2017-2018 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 13 octobre 2016, sur l'analyse des dépenses effectuée par la Municipalité, la prise en compte des charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux et sur les prévisions relatives à la péréquation cantonale.

2. Principes généraux d'établissement du budget 2018

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intégrait l'ensemble des montants qui nous avaient été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous étions basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui avait été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été portée aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2018 ou à reporter sur les prochains exercices.

La péréquation est estimée grâce à un document fourni par l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) dont nous faisons partie. Ce fichier Excel est basé sur les chiffres réels 2016. Nous y intégrons nos chiffres prévisionnels du budget. Ne maîtrisant pas l'évolution financière des autres communes vaudoises, ce processus laisse une certaine incertitude. Toutefois, nous avons pu constater, au fil des exercices, la relative faible variation du décompte final par rapport à nos prévisions.

3. Charges cantonales et régionales

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser années après années :

	Evolution par rapport au budget précédent	%	Evolution par rapport à l'année précédente	%
Hausses au budget 2016	138'900.00	5.9 %	79'224.33	3.3 %
Hausses au budget 2017	110'000.00	4.4 %	232'900.14	9.8 %
Hausses au budget 2018	-18'600.00	-0.7 %	Inconnu	

Pour le budget 2018, le détail des évolutions de ces chiffres se présente ainsi :

	Evolution par rapport au budget 2017	%	Evolution par rapport au réel 2016	%
Transports publics	5'900.00	9.9 %	7'005.65	12.0 %
ASICOPE primaire	-14'800.00	-2.4 %	-24'953.82	-4.1 %
AJERCO	2'900.00	1.5 %	21'598.65	12.6 %
ASICOPE secondaire	-21'600.00	-8.3 %	8'093.51	3.5 %
Gendarmerie	0.00	0.0 %	13'006.00	7.9 %
SDIS	7'000.00	17.5 %	3'284.90	7.5 %
PCi	1'300.00	3.3 %	2'032.00	5.2 %
ARASPE	100.00	0.2 %	9'988.25	22.9 %
Facture sociale	0.00	0.0 %	159'885.00	18.7 %
AVASAD	600.00	0.4 %	14'360.00	9.6 %
Total des hausses	-18'600.00	-0.7 %	214'300.14	9.0 %

Le coût des transports publics nous est communiqué par le Canton de Vaud qui prend en compte l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement des différentes lignes qui desservent notre région.

Les coûts de l'ASICoPe baissent en raison, principalement, de la diminution du coût des transports suite au contrat signé après le dernier appel d'offre.

Les coûts du SDIS augmentent en raison, principalement, de la création d'un nouveau poste de pompier professionnel à 50 % et des règles de gestion du parc de matériel émises par l'ECA.

L'évolution de la facture sociale, de budget à budget, est stable. Toutefois cette situation ne doit pas occulter la réalité de la hausse par rapport au réel 2016, et du renchérissement de plus de 30 millions de francs, soit 4.3 % entre le réel 2015 et le réel 2016 à répartir entre les communes. Le montant de la hausse est identique depuis plusieurs années maintenant. Nous avons, comme l'année passée, anticipé un dépassement de 5% par l'Etat de Vaud de son budget, pour calculer nos prévisions.

Malgré une évolution presque nulle des charges ci-dessus en regard de notre précédent budget, la Municipalité, a pris un soin particulier à analyser les besoins d'entretien et de travaux à entreprendre en les hiérarchisant, ceci afin de répartir les charges sur plusieurs années lorsque cela s'avérait possible.

4. Effet comptable du budget 2018

Le budget 2018 présente une situation déficitaire d'un niveau similaire au budget précédent.

Résultat comptable	CHF	-74'700.-
Amortissements comptables	CHF	1'554'500.-
Attributions aux réserves	CHF	14'000.-
Prélèvements aux réserves	CHF	- 1'197'100.-
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	296'700.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	- 235'667.-
Résultat monétaire	CHF	61'033.-

Malgré un résultat comptable négatif, le ménage communal affiche un résultat monétaire positif, qui permet de couvrir les remboursements des emprunts qui se montent à plus de CHF 235'000.-.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 74'700.- augmentera, malgré le résultat 2016, le découvert laissé par l'année 2013. On peut donc présenter la situation de la manière suivante :

	2014 Réal	2015 Réal	2016 Réal	2017 Budget	2018 Budget
Résultat	149'477.58	43'571.57	11'640.47	-72'700.00	-74'700.00
Fortune de la Commune au 31.12	-309'146.74	-265'575'.17	-253'934.70	Prévisionnel -326'634.70	Prévisionnel -401'334.70

Il est donc nécessaire de prévoir plusieurs années de résultats positifs avant de pouvoir combler le découvert au bilan mentionné ci-dessus.

5. Commentaires

Fiscalité

Personnes physiques

Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été estimées grâce à l'outil fourni par le canton. Il consiste en une moyenne entre les acomptes 2017, augmentés de la croissance estimée (pour cette année, 1%) et les acomptes 2016 corrigés des taxations réalisées en 2017 augmentés de la croissance. Au chiffre obtenu, nous avons ajouté une estimation pour les foyers fiscaux à venir dans les deux derniers immeubles du quartier Denner et celui de la route de Sullens.

Personnes morales

La projection de ce poste reste toujours une difficulté, tenant compte du nombre et de la typologie des entreprises présentes sur notre commune. Nous avons pris en compte la moyenne des trois derniers exercices.

Autres recettes fiscales

L'impôt foncier est stable au vu de son mode de calcul. Nous prévoyons toujours une légère hausse en raison des nouvelles constructions et des réévaluations, lors de vente, des immeubles existants.

Pour les autres recettes fiscales, fortement volatiles, nous nous basons toujours sur la moyenne des trois derniers exercices.

Personnel

M. Jakaj, anciennement apprenti, a été engagé comme collaborateur au service de la voirie dès le 1^{er} août 2017.

Des formations professionnels continues sont prévues. La secrétaire communale finira sa formation dans le domaine de l'administration en passant le Brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Le responsable de la voirie et un de ses collaborateurs suivront une formation en Surveillant de réseau d'eau.

La Municipalité prévoit l'engagement d'un(e) apprenti(e) de commerce à partir de la rentrée d'août 2018, afin de tenir son rôle de commune formatrice.

Les exigences des parents quant à la garde de leurs enfants devenant de plus en plus élevées, le poste pour la rémunération des patrouilleurs est maintenu au même niveau que 2016. En effet, si la fin des travaux au centre du village devrait permettre un retour à la normale, des parents souhaitent que leurs enfants soient surveillés entre la fin de l'école et l'entrée dans les bus.

La PentaDîne connaît toujours un très bon niveau de fréquentation, nécessitant régulièrement la présence de quatre collaboratrices pour encadrer les enfants dont les plus jeunes sont désormais âgés de quatre ans, ceci afin de satisfaire, entre autres, aux normes de sécurité. Le budget est donc maintenu au niveau de celui de 2016.

Aménagement du territoire

Il a été porté au budget 2018 CHF 40'000.- pour la mise en conformité de notre Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et au Plan directeur cantonal. Ce travail, qui doit obligatoirement être fini en 2023, devrait durer environ 4 ans pour un coût total estimatif, selon l'appel d'offre, oscillant entre CHF 180'000.- et CHF 200'000.-.

Au vu de la création de l'ASIVenoge, le centre scolaire de la Léchire devra être agrandi, afin d'accueillir dès 2023 tout le secondaire. Pour ce faire, une étude doit être lancée pour la modification du plan d'affectation de la Léchire, afin d'accueillir ces nouveaux bâtiments. Parallèlement, cette future construction nécessitera l'élaboration d'un cahier des charges avec un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO), afin de s'assurer que le résultat soit conforme à nos attentes. Ces études, dont le coût total est à répartir entre les six Communes parties prenantes à l'ASIVenoge, ont été devisée à CHF 35'000.- pour notre commune.

Subventions aux sociétés locales

En 2015, nous avons introduit pour la première fois dans le budget les subventions non monétaire faite par la Commune aux sociétés locales. Les chiffres du budget 2018 se basent sur le réel 2016 qui a connu quelques évolutions par rapport aux prévisions faites initialement.

Péréquation directe

Les modifications décidées par le Conseil d'Etat sur les principes de calculs de la péréquation favorisent quelque peu notre Commune, qui devient bénéficiaire de cette répartition. Toutefois, le modèle devrait encore passablement évoluer dans les années à venir.

Domaines et bâtiments

Forêts :

Un nouveau contrat de gestion des forêts a été signé avec le triage. Ce contrat a l'avantage de lisser les coûts annuels des communes en les mutualisant. Il en résulte pour Penthaz un coût de gestion fixe de CHF 10'900.- qui couvre l'entretien de la forêt et le bûcheronnage, auquel s'ajoute les frais inhérent au triage. En revanche, la vente de bois d'industrie ne rentre plus dans nos comptes.

Maison de commune :

Comme prévu dans le préavis relatif à l'extension de la maison de commune, le coût des travaux sera intégralement amorti en 2018 et la charge sera compensée par une dissolution équivalente à la réserve pour travaux divers.

Autres bâtiments :

La façade de la maison, sise à la rue du Four 7, sur laquelle se trouve d'anciens panneaux d'affichage public sera refaite suite à l'enlèvement de nos vitrines qui ne sont plus utilisées.

Nous avons été informé par la Confédération que nous devons procéder dans le courant de l'année 2018 au contrôle des installations à courant fort de nos abris PC sis sous le collège de la Léchire. Ces frais sont estimés à CHF 1'600.-.

Routes

En plus des travaux réguliers à effectuer, il est prévu de réparer les fissures du chemin des Publes, ainsi que les pavés à la route de Lausanne, face à la route de la Gravière.

Suite à la décision de votre cénacle de remplacer le parc de véhicule, les frais d'entretien de ces derniers ont été revus globalement à la baisse. Ces économies sont toutefois contrebalancées par la nécessité de changer le plateau de tonte du tracteur.

Réseau d'égouts et d'épuration

Suite aux travaux effectués à la route de Daillens, la part des coûts relative à l'évacuation des eaux claires et usées sera amortie en une fois en utilisant la réserve relative à ce poste.

Il a été porté au budget les produits issus du nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux à hauteur de CHF 100'000.-. Il va de soi qu'en cas de refus par votre cénacle de ce nouveau règlement, le budget devrait être corrigé de ce point sans conséquence sur le résultat 2018 budgété. En revanche les budgets suivants connaîtraient une péjoration de leur résultat final (plus de réserve).

Instruction publique et culte

L'ASICoPe a négocié un nouveau contrat de transport pour les élèves plus avantageux. Cela se concrétise par une baisse des coûts globaux.

En 2018, nous enregistrons les premiers coûts de fonctionnement du nouveau groupement scolaire (ASIVenoge) qui ont été estimés à CHF 18'000.- pour notre Commune.

Des travaux de réfection sont nécessaires dans l'appartement mis à disposition du concierge de la Léchire. Il s'agit de refaire partiellement la cuisine et de poser du nouveau carrelage. Le tout est devisé à CHF 14'000.-

L'AJERCO nous présente un budget en hausse de 12.6 % par rapport au réel 2016, soit CHF 21'598.65, résultat de la volonté populaire pour un accueil de jour des enfants. Cette hausse ne sera malheureusement pas la dernière pour ce poste dans les années à venir. D'autant plus, que les coûts d'infrastructure sont essentiellement à la charge de la commune hôte.

Depuis plusieurs années, la Municipalité soutient les clubs situés dans d'autres communes si des jeunes de notre village y jouent. Ces frais, estimés globalement à CHF 1'000.-, étaient jusqu'à présent inscrits dans le poste « Dons, aides et subventions » dans le dicastère « administration ». Ils sont dorénavant classés dans le poste « Participation pour le sport et la culture » au même titre que le montant versé pour les juniors du FC Venoge.

Sécurité publique

Les coûts facturés par la Gendarmerie Vaudoise, calculés sur les mêmes principes que la facture sociale et la péréquation directe, augmentent de 5.8 % par rapport au réel 2016.

Les coûts du SDIS augmentent de 7.5 % par rapport au réel 2016, en raison de l'augmentation des moyens requis par l'état-major. Ceux de la Protection Civile augmentent, pour leur part, de 5.2 % par rapport en réel 2016.

Sécurité sociale

Les coûts de la facture sociale sont en perpétuelle augmentation. Le résultat 2016 présente un dépassement de budget de 5.21 %, soit CHF 36'664'943.- à répartir entre les communes (en 2015, le dépassement était de 4.99 %). L'augmentation des charges prévues pour 2018 par rapport au réel 2016 est de CHF 29'924'427, soit 4 %. Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises au moment du bouclage des comptes, nous avons anticipé, pour notre budget, un dépassement de 5 % des coûts prévus, en nous basant sur l'historique.

Les coûts de l'ARASPE (Agence Intercommunale des Assurances Sociales) seront de CHF 31.154 par habitant, en hausse de 5.3 % par rapport au budget 2017.

Les coûts de l'AVASAD qui gère les soins à domicile, à l'unisson des autres services de l'Etat, continuent leur hausse pour atteindre 6.9 % par rapport au réel 2017.

Services des eaux

Suite aux travaux effectués à la route de Daillens, la part des coûts relative à l'approvisionnement en eau potable sera amortie en une fois en utilisant la réserve relative à ce poste, comme prévu dans le préavis 04-2016.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 05-2017 concernant le budget pour l'année 2018 ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

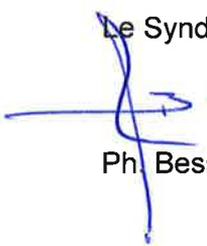
décide

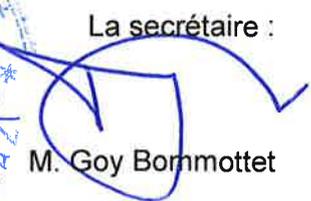
d'adopter le budget de l'année 2018 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	8'546'300.-
Produits	CHF	8'471'600.-
Perte	CHF	-74'700.-

Adopté en séance de Municipalité, en l'absence de M. Philippe Tesse, le 23 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy Bornmottet



Délégué municipal : M. Philippe BESSON, Syndic

